

Convention

entre

La Ligue de Bretagne des Echecs

représentée par son Président Christian BLEUZEN

et

Le Comité Départemental des Echecs d'Ille-et-Vilaine

représenté par son président Alain GLORY

Il est convenu ce qui suit.

Article 1 : délégation de responsabilité

La ligue de Bretagne des Echecs confie au Comité Départemental des Echecs d'Ille-et-Vilaine l'organisation des championnats de Bretagne « jeunes » 2010 du 16 au 19 février 2010. L'organisation est placée sous la responsabilité du Comité Départemental des Echecs d'Ille-et-Vilaine qui veillera à respecter le règlement fédéral des championnats de France « jeunes » et la législation en matière d'accueil, d'hébergement et de restauration de jeunes sportifs.

Article 2 : lieu de jeu

Cette compétition se déroulera au lycée Bréquigny de Rennes (pôle restauration), 7 allée de Bréquigny à Rennes. L'hébergement sera assuré à l'internat du lycée du 16 au 19 février 2010.

Article 3 : direction de la compétition

Le directeur de la compétition sera Monsieur Bernard CLOAREC, directeur des jeunes à la Ligue de Bretagne.

A ce titre, il a autorité pour :

- La qualification et le repêchage des joueurs pour participer à la compétition
- L'organisation matérielle et logistique des salles de jeu.

LIGUE DE BRETAGNE DES ÉCHECS 17 rue Kéravel - 29200 BREST

Site Internet: www.echecs-bretagne.com



Article 4 : organisation de la manifestation

L'organisation de la compétition est gérée par un Comité d'Organisation, dirigé par Pascal AUBRY, responsable des compétitions jeunes au sein du Comité Départemental des 'Echecs d'Ille-et-Vilaine.

Le Comité d'Organisation est responsable de la bonne tenue de la manifestation. Il s'engage à tout mettre en œuvre pour que la compétition sportive se déroule dans les meilleures conditions, dans le respect du règlement du championnat de Bretagne « jeunes » approuvé par la fédération Française des Echecs.

Le Comité d'Organisation est chargé :

- De la communication vers les joueurs et les familles avant la compétition (information de la qualification, envoi et réception des dossiers d'inscription), après qualification et repêchage des participants par le directeur de la compétition. L'organisateur s'engage à communiquer au directeur de la compétition les inscriptions des joueurs au fur et à mesure qu'il les reçoit.
- De l'organisation matérielle de la compétition sur le lieu de la manifestation (mise en place et rangement des salles de jeu et de la salle d'analyse, fourniture de tout le matériel nécessaire). Il veillera en particulier à mettre à disposition deux salles de jeux séparées (une pour les petits poussins et poussins et une pour les pupilles à cadets) et une salle pour l'analyse des parties.
- De l'hébergement et de la restauration des joueurs et accompagnateurs qui l'ont souhaité à l'inscription.
- De la communication vers les joueurs et les familles pendant la compétition (affichage des résultats et appariements au fur et à mesure sur le lieu de la manifestation et sur internet), en collaboration avec le corps arbitral.
- De l'exposition médiatique de la manifestation.
- De l'organisation de la cérémonie de clôture et de la remise des prix.
- De la communication des résultats après la manifestation.

D'une manière générale, l'organisateur s'engage à accueillir au mieux les joueurs et accompagnateurs, et à donner des échecs et de la Ligue de Bretagne la meilleure image possible.

Article 5 : déroulement de la compétition

Le déroulement de la compétition (heures de jeu, pointage etc.) sera défini conjointement par la ligue de Bretagne et l'organisateur.

Article 6 : arbitrage

La Ligue de Bretagne des Echecs désignera les arbitres par l'intermédiaire du Directeur Régional de l'Arbitrage.

Ces arbitres veilleront au respect des régles fédérales et en particulier :

- du règlement fédéral des championnats de France « jeunes »
- du règlement régional du championnat de Bretagne « jeunes

LIGUE DE BRETAGNE DES ÉCHECS 17 rue Kéravel - 29200 BREST

Site Internet: www.echecs-bretagne.com



Article 7 : hébergement des enfants non accompagnés

L'organisateur s'engage :

- à assurer l'hébergement des joueurs non accompagnés de leurs parents ou d'un tuteur légal.
- à assurer l'encadrement de ces enfants pendant les heures de jeu et en dehors des heures de jeu.

Il soumettra pour validation à cet effet une liste d'encadrants (1 encadrant pour 10 enfants au minimum et au moins un encadrant de sexe féminin) à la Ligue de Bretagne. L'organisateur veillera en particulier à interdire l'accès à l'hébergement des jeunes joueurs à toute personne non préalablement désignée aux fins d'encadrement de ces jeunes.

Les parents ou tuteurs légaux des enfants hébergés sous la responsabilité de l'organisateur devront renvoyer à la Ligue de Bretagne un exemplaire du règlement préalablement approuvé et visé par l'organisateur et la Ligue de Bretagne des Echecs.

Article 8: financement

L'organisateur s'engage à fournir à la Ligue de Bretagne un budget prévisionnel de la manifestation. Une fois ce budget adopté par la Ligue de Bretagne, celle-ci :

- Règle si nécessaire les arrhes de réservation de l'établissement d'accueil avant la manifestation;
- Prend à sa charge les récompenses des lauréats et les dépenses de fournitures liées à l'organisation;
- Règle les frais d'hébergement et restauration auprès de l'établissement d'accueil;

De son côté, l'organisateur s'engage à faire parvenir dans les meilleurs délais au trésorier de la Ligue de Bretagne les règlements des joueurs, ainsi que toutes les factures nécessaires.

Fait à Rennes le 12 décembre 2009,

Alain GLORY

Christian BLEUZEN

LIGUE DE BRETAGNE DES ÉCHECS 17 rue Kéravel - 29200 BREST Site Internet : www.echecs-bretagne.com